



## Du plan d'eau ... à

## la Garenne

### EDITORIAL

*Par le vote de ce printemps vous nous avez confié pour les six années à venir la gestion des affaires de notre commune.*

*L'ensemble de l'équipe vous remercie de votre confiance.*

*Notre devoir est maintenant de poursuivre le développement et l'aménagement de Cazals, avec rigueur, impartialité, et surtout avec le souci permanent de l'intérêt collectif.*

*Nous avons commencé dès le 10 Mars cette tâche difficile mais exaltante.*

*Ce petit bulletin est un des liens que nous avons souhaité mettre en place entre les élus et l'ensemble des Cazalais, la transparence des décisions étant une des conditions de la démocratie.*

*Nous restons à votre entière disposition pour toutes les questions ou problèmes qui pourront se poser à vous au long de notre mandat.*

*A titre personnel je mesure pleinement l'honneur de conduire pour la deuxième fois une petite partie du destin de notre commune et mon seul souci est d'en être digne.*

*Thierry Martin*

### Un peu d'histoire...

Mais d'histoire locale, la petite histoire, celle qui a façonné notre environnement quotidien et qui nous a fait un peu ce que nous sommes.

La fondation de la Bastide de Montolza en 1319 par le Sénéchal Guillaume de Toulouse a eu pour conséquence de cimenter deux types de peuplements préexistants en les réunissant.

Le premier peuplement, épars autour de l'église romane Notre Dame de Ginolhac sur son petit piton à l'ouest, où l'on pouvait se retrancher et se défendre, en bordure de la voie romaine Cahors – Périgueux, suivi d'un autre peuplement au début du XII<sup>ème</sup> siècle le castrum autour du château, avec son Baron Rustica.

La création de la Bastide entre ces deux peuplements (le 1<sup>er</sup> lotissement) procédait très certainement de la volonté d'attirer une nouvelle population tout en assurant la « soudure » entre les deux premiers peuplements, constituant ainsi le village tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec à partir de 1965 la création de peuplements récents : Malleville, le Hameau des Fées, les Périères et tout récemment Fonbonne.

L'histoire continue, l'architecture du futur a été tracée dans le P.L.U. récemment arrêté, les trois noyaux originels en constituant les éléments fondateurs.



## Le Conseil municipal

### Maire : Thierry MARTIN

**1<sup>re</sup> adjoint Marie-Jeanne SAINT-MARC**, déléguée aux Finances, à l'environnement, en particulier à l'aménagement des espaces publics, au suivi du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments publics communaux, à l'aménagement des bâtiments publics (mobilier, peinture, décoration), au suivi des chantiers de travaux, au suivi des dossiers de logements, en particulier aux relations avec les locataires, à la gestion et l'entretien du cimetière, au suivi de toutes les affaires funéraires, au suivi des affaires culturelles, à la délivrance des autorisations d'ouverture de débits temporaires de boissons et de prolongation d'ouverture des débits de boissons.

**2<sup>ème</sup> adjoint Laurent ALAZARD**, délégué au suivi des affaires scolaires et périscolaires, au suivi des affaires sportives, en particulier auprès des associations concernées, au suivi des relations avec les associations, au suivi du fonctionnement de la salle polyvalente, y compris l'équipement, à la police du marché hebdomadaire, à la police de la circulation, du stationnement, de l'occupation d'espaces publics afin de prendre les arrêtés lorsqu'il est nécessaire de réglementer, en particulier lors de l'organisation de ventes au déballage ou de manifestations appelant la mise en place de déviations et d'interdictions de stationnement.

**3<sup>ème</sup> adjoint Philippe CLOCHARD**, délégué à l'urbanisme, aux relations avec les services de la D.D.E.A. dans le cadre des dossiers d'urbanisme, au suivi des affaires de voirie et des réseaux divers notamment auprès des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et auprès de tous les intervenants en ces matières.

**4<sup>ème</sup> adjoint Francine CUROUX**, déléguée aux affaires sociales, au suivi des affaires touristiques et de loisirs, au suivi des relations avec les artisans et commerçants, au suivi des associations intervenant dans les domaines de cette délégation.

### Conseillers :

Cédric ATTALES, Isabelle PELATAN, Didier DOLS, Philippe BLANCO, Christian LAVERGNE, Pierre VIALARD, Jean MILHAU, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES.



### Les commissions et les délégations

- ✓ ***Délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes Sud Bouriane :*** Thierry MARTIN, Christian LAVERGNE, Laurent ALAZARD et Marie-Jeanne SAINT-MARC.
- ✓ ***Délégués de la commune au comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Cazals :*** titulaires Thierry MARTIN, Cédric ATTALES, suppléants Laurent ALAZARD, Marie-Jeanne SAINT-MARC.
- ✓ ***Délégués de la commune au comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint-Denis Catus :*** titulaires Didier DOLS, Philippe BLANCO, suppléants Christian GAU, Pierre VIALARD.
- ✓ ***Membres du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Social :*** Geneviève ROQUES, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN.
- ✓ ***Délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Protection Animale :*** titulaire Daniel BRONDEL, suppléant Laurent ALAZARD.
- ✓ ***Représentants du conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres :*** titulaires Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Cédric ATTALES, suppléants Christian GAU, Philippe CLOCHARD, Christian LAVERGNE.
- ✓ ***Délégués auprès de l'Association des Bastides :*** en tant qu'élus Thierry MARTIN, Christian GAU, Marie-Jeanne SAINT-MARC, en tant que non élus du conseil municipal Claudine DELON et Philippe MOREAU.



## Quelques chiffres ...

### FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>	<b>Réelles 2007</b>	<b>Prévues 2008</b>
Charges à caractère général	183 853,87	186 973
Charges de personnels	285 383,19	287 900
Autres charges SDIS, subventions, écoles,...	64 407,99	59 981
Intérêts emprunts	33 916,72	34 587
Virement à l'investissement	88 995	90 723
<b>Recettes</b>		
Résultats reportés année précédente	52 125.81	55 526.83
Remboursements salaires	35 551,74	36 561.17
Produits des services(droits places, camping, cantines)	78 510,32	77 926
Impôts et taxes	167 938,77	169 629
Dotations participations	234 406.96	243 797
Produits des loyers	84 720	84 720



### TAUX DES TAXES 2008

Depuis 2002, selon le vœu des conseils municipaux, les taux communaux sont restés inchangés. La volonté des élus a été d'augmenter le nombre de contribuables (création lotissements,.....)

L'imposition de chacun est calculée par application de ces différents taux à une base fiscale, calculée par les services fiscaux et qui reflète la valeur locative du bien.

	<b>commune</b>	<b>Communauté de communes</b>	<b>département</b>	<b>région</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	6,34 (2007=6.34)	6,12 (2007=5,94)	7,04 (2007=6,91)	Non concernée
<b>Foncier bâti</b>	10,99 (2007=10,99)	8,72 (2007=8,72)	14,89 (2007=14,61)	4,59 (2007=4,48)
<b>Foncier non bâti</b>	87,17 (2007=87,17)	75,53 (2007=75,53)	111,65 (2007=109,54)	10,91 (2007=10,66)
<b>Taxe professionnelle</b>	11,04 (2007=11,04)	8,64 (2007=8,64)	13,32 (2007=13,07)	4,01 (2007=3,92)
<b>T.O.E.M</b>	Non concernée	10,93 (2007=11, 10)	Non concerné	Non concernée

## SUBVENTIONS

A.S. Collège Salviac	40	Coopérative scolaire (Fct)	800
Amicale des Sapeurs Pompiers	500	Entente Cazals-Montcléra	2.000
Association Bambin'ado	1.500	Faits et Gestes	300
Association ORCONO	300	Foyer Socio-Educatif Salviac	50
Association Pêche Cazals	110	Gindou Initiatives Cinéma	260
Bibliothèque centrale de prêt	55	Lecture au Cantou	300
Cercle d'Automne	210	Mutuelle « Coups Durs »	50
Collège Salviac	1.000	Patchwork Passion en Bouriane	120
Comité des fêtes de Cazals	3.000	Société de Chasse de Cazals	230



## INVESTISSEMENTS

Dépenses	Réelles 2007	Prévues 2008
<b>bâtiments</b>	8 150.23	10 000
<b>Eclairage public</b>	61 024.11	45 000
<b>Espaces publics</b>	28 792,14	30 000
<b>Salle des fêtes</b>	6 906,21	0
<b>Plan eau camping</b>	4 414,24	12 900
<b>Logements écoles</b>	13 032,30	0
<b>PLU</b>	7 516.57	2 000
<b>Traverse bourg</b>	1 243.44	10 310
<b>cimetière</b>	579.22	0
<b>Signalisation panneaux</b>	5 977,63	4 000
<b>Equipement sportif</b>	5 526,26	0
<b>informatique</b>	8 571,89	6 000
<b>Achat terrain</b>	54 389,42	0
<b>Dissimulation réseaux</b>	0	40 000
<b>atelier</b>	0	7 000
<b>Matériaux engins</b>	13 773, 41	10 000
<b>Restauration lavoir</b>	0	4 500
<b>CAPITAL EMPRUNTS</b>	57 367,10	49 600,48
<b>Recettes</b>		
<b>Subventions région</b>	7 070	0
<b>Subventions conseil général</b>	6 600	4 700
<b>Subvention état</b>	4 596	15 800
<b>PVR</b>	0	3 000
<b>Emprunts nouveaux</b>	150 000	149 304
<b>Remboursement tva FCTVA</b>	15 226,70	18 262
<b>TLE</b>	9 213	6 000
<b>Dons et legs</b>	0	3 620
<b>Excédents de fonctionnement</b>	51 298,64	41 585,52
<b>Autofinancement de l'année</b>	88 985,93	90 723,83
<b>Vente terrains</b>	0	15 000



### **C'est la rentrée...**

Les enfants de Cazals sont scolarisés dans le cadre d'un regroupement pédagogique (RPI) dans les écoles de Cazals et Montcléra, dont la répartition est la suivante :

<b>Cazals</b> : petite et moyenne sections de maternelle	21 élèves	<b>Enseignant(e)</b> : Marie LAMOUROUX
<b>Cazals</b> : grande section de maternelle + C P	25 élèves	Dominique MAGRIT
<b>Montcléra</b> 1 classe : CE1 / CE2	25 élèves	Isabelle LOUIT
<b>Cazals</b> : CE2 / CM1	24 élèves	Sophie BRONDEL
<b>Cazals</b> : CM1 / CM2	25 élèves	Adrien RAYMOND

L'apprentissage d'une langue vivante étant obligatoire à partir du CP, l'espagnol sera enseigné aux élèves de CP, CE1 et CE2 par Adrien Raymond et Isabelle Louit. Une intervenante assurera l'apprentissage de l'anglais aux élèves de CM1 /CM2.

Les inscriptions à l'école se font à la Mairie.

Le coût pour la commune de la prise en charge de chaque enfant est évalué à environ 1000 € / an.

### **Nouveauté !**

La commune a fait l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif (TBI) dont le prix a été négocié à 1716,26 €, et qui est subventionné à 35 %. Elle a également acheté 4 ordinateurs dont 1 portable pour 3800 €, subventionnés à 50 %.

**Plusieurs services hors temps scolaire sont proposés aux parents :**

- **La cantine** : le repas, porté par Midi Restauréco est payé par le commune.  
le prix refacturé, par décision du conseil municipal, correspond au prix d'achat diminué de 20 %
- **Le centre de loisirs associé à l'école (CLAE)** : il accueille les enfants scolarisés dans le RPI, les jours de classe, avant les cours de 7h45 à 9h, pendant la pause méridienne, et après les cours de 17h à 18h30. L'encadrement, assuré par une équipe de 8 animateurs propose des activités spécifiques : danse, musique, poterie, etc...Cette structure est subventionnée par la commune et par la CAF.
- **L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)** : il accueille tous les enfants les mercredis et pendant les vacances de 8h à 18h30. Les 4 animateurs de l'équipe d'encadrement construisent en lien avec les parents un programme d'activités riche et varié : activités manuelles, culturelles ou sportives pratiquées à Cazals, sorties culturelles sur la journée ou camps de plusieurs jours (ski, plein air,...). Cette structure est subventionnée par la Communauté de Communes, la CAF et la MSA.

*Photo intérieur école*

## Environnement / cadre de vie

La commune s'inscrit tous les ans au concours départemental des villes et villages fleuris. Elle a ainsi obtenu les 4 feuilles de chêne, la plus haute récompense avant l'obtention du droit au concours régional. Ce concours a pour vocation de promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie. Il tient compte en particulier :

- de la propreté de la commune
- des arbres et espaces verts
- de l'harmonie entre la décoration florale, l'architecture et l'environnement

Ainsi, l'objectif poursuivi - *tendant à respecter et pérenniser l'aspect « village » qui plaît autant à ses habitants qu'aux visiteurs, et à valoriser la place « bastide » de manière à souligner les belles bâtisses qui l'entourent* - doit tenir compte de certains éléments : moyens financiers limités, arrosage et entretien optimisés.

Pour cela, un programme d'investissement commencé en 2001 sera suivi sur la durée de ce nouveau mandat, en prévoyant :

- l'aménagement ou la décoration d'un nouveau bâtiment ou espace
- la suppression progressive des vasques au profit de massifs.

Tout ceci en privilégiant les plantes vivaces et arbustives. Ce programme doit veiller au remplacement et à l'entretien des haies, tout en respectant la végétation locale.

Avec la construction de nouveaux lotissements, parkings, groupe scolaire, etc. ... et en passant du plan d'eau à la Garenne, la surface des espaces publics s'élargit sans que la commune ne dispose de nouveaux moyens suffisants à leur entretien. Nos employés municipaux s'y investissent de leur mieux.

Cependant, c'est avec le soutien et le civisme de chacun que ces espaces seront respectés et profitables à tous, et resteront les garants d'un environnement pour privilégiés convaincus !





## Football : l'entente Cazals-Montcléra

L'entente Cazals-Montcléra, c'est une équipe sénior qui évolue en promotion de première division et joue ses matchs le dimanche après-midi au stade de Cazals.

C'est aussi une école de football qui fonctionne en harmonie avec le club voisin de Salviac. Dès l'âge de 6 ans et jusqu'à 17 ans, les enfants peuvent pratiquer ce sport tous les samedis après-midi. Les enfants sont

encadrés par une équipe d'éducateurs bénévoles : Laurent Garrigou, Romain Galthié, Damien Dubruel, et Laurent Alazard. Les inscriptions sont prises par Laurent Alazard, ou au bureau de tabac. Pour obtenir une licence il faudra fournir une photocopie du livret de famille, ou de la carte d'identité (participation financière de 25 euros). La saison reprend début septembre.



### Informations pratiques

**Mairie**, ouverte le lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Le mercredi et vendredi de 8h 30 à 12 h

Tél : 05 65 22 82 84 - Fax : 05 65 22 87 15 -

@ : [mairiecazals@wanadoo.fr](mailto:mairiecazals@wanadoo.fr)

**Office de tourisme** : 05 65 22 88 88 -

**Espace multimédia** : 05 65 22 88 58

**Crèche** : 05 65 22 85 57 - **Centre de loisirs** :

05.65.21.63.00 - **Ecole** : 05.65.22.

**A.D.M.R** : 05.65.21.69.30

**Déchetterie** : ouverture et téléphone

**Bibliothèque** : ouverture le mercredi de 14 h à 16 h 30 et le vendredi de 16 h à 18 h



### Où sortir ?

#### En octobre

**Vendredi 10** bibliothèque conférence à 20 h 30

**Mercredi 15** Repas du Cercle d'Automne

**Samedi 18** Conférence par le cercle de Gindou

**Dimanche 19** LOTO du cercle d'Automne

#### En novembre

**Samedi 8** Théâtre en soirée avec les amis de Marminiac

**Dimanche 9** Repas association sauvegarde du patrimoine

**Samedi 15** Théâtre par la troupe Autrement dit de Prayssac

**Samedi 22** LOTO de Macadam 46

**Samedi 29 et dimanche 30** Stage de Faits et Gestes

#### En décembre

**Mercredi 17** goûter de Noël du Cercle d'Automne

**Dimanche 21** Noël des Pompiers

**Jeu** **25** LOTO du FOOT

#### En Janvier

**Samedi 3** concours de belote des anciens combattants (ACVG)

**Samedi 24** LOTO des Pompiers

**Samedi 31 et dimanche 1er février** Marathon national de Macadam 46

Pour notre prochaine édition, nous vous donnons la parole ! Déposez vos idées, remarques ou autres suggestions à la mairie à l'attention de la Commission Journal.